ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Dordogne

ANNEXE 1

DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES A TITRE ACCESSOIRE

(loi n°2016-483 du 20 avril 2016 – *Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020)*

Ce formulaire est à envoyer au secrétariat de votre circonscription de rattachement, après visa de l'employeur secondaire.

Division des ressources humaines et de la vie de l'élève (DRHVE)
Chef de division : Vincent Navarro
Affaire suivie par : Sylvie Payet
Tél : 05 53 02 84 69 / Mél : Sylvie-Danielle.payet@ac-bordeaux.fr

NOM - PRÉNOM : ……

ANNEE SCOLAIRE : ……

ACTIVITE PRINCIPALE

(Cocher la case correspondante)

Grade : □ Instituteur □ Professeur des Ecoles
□ Contractuel

Exercice :
□ à temps complet □ à temps partiel (quotité : ……)
□ à temps non complet (quotité : …)

Établissement d'affectation :

……

……

Avez-vous déjà eu des autorisations de cumul d'activités au titre de l'année scolaire en cours ?

……

En cas de réponse positive, veuillez décrire précisément ces activités (caractère public ou privé, durée, périodicité et horaires approximatifs, etc.)

……

……

Fait à …….. **Le** …….

Signature :

ACTIVITE SECONDAIRE

Identité/ adresse de la structure :

……

……

Statut : □ Public □ Privé

Nature détaillée des fonctions ou du travail effectué :

……

……

Période : du .../……/……. au .../……/…….

Volume horaire pour l'année scolaire considérée :

……heures/semaine - ……heures/année

Taux horaire de la rémunération : ……

Montant annuel de la rémunération ……

L'employeur secondaire *atteste l'exactitude des renseignements relatifs à l'activité secondaire et s'engage à transmettre à l'employeur principal le décompte des sommes versées*

Signature et cachet :

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

L'IEN de circonscription

Avis : ……

Fait à …… **Le** ……

Signature

Le Directeur académique

□ Autorisation accordée pour l'année scolaire 2021 / 2022

Eventuelles réserves et/ou recommandations :

……

□ Autorisation refusée pour les motifs suivants :

……

……

Fait à Périgueux, le : ……

L'inspecteur d'académie

Jacques CAILLAUT

La présente décision ne vaut que pour **l'année scolaire en cours** et doit donner lieu à renouvellement annuel.